

n° 480	Le Conseil Municipal,
travaux d'assainissement construction de la station d'épuration des eaux usées de la 2 ^{ae} .	- ou l'arrêté de création de la 2 ^{ae} de Ludres Sud, en date du 13.12.71, - ou la convention passée le 12 juillet 1972 entre la Commune de Ludres et la Société Promitor et Cie, relative aux travaux primaires d'alimentation en eau potable et d'assainissement de cette 2 ^{ae} .
marché de pré à pré	- ou la convention passée le 21 novembre 1972, entre la Commune de Ludres et Promitor et Cie, relative au financement et à la réalisation de la station d'épuration des eaux usées en provenance de la 2 ^{ae} de Ludres Sud, - ou le rapport, après appel d'offres avec concours entre entreprises spécialisées, établi le 20 novembre 1972 par le Service du Génie Rural des Eaux et des Forêts,
12.09 - 572/73	Après en avoir délibéré :
et approuvé	- fait siennes les conclusions du rapport de concours précité ;
mm, le 19-2-73	- décide de confier les travaux de réalisation de la station d'épuration des eaux usées de la 2 ^{ae} à la S ^{te} Westinghouse Infilco Paris 8 ^e pour un montant de 393.270 F T T
1. Ray.	- autorise Monsieur le Maire, à signer le marché de pré à pré, à passer avec l'entreprise Westinghouse Infilco ;
	- s'engage à mettre à la disposition du directeur des travaux, les terrains nécessaires à l'exécution des ouvrages correspondants ;
	- décide d'assurer le financement de ces travaux sur les crédits provenant des avances consenties par Promitor et Cie, conformément à l'article 3 de la convention passée entre la Commune et Promitor et Cie ;
	Lesdits crédits étant inscrits à l'article 230 du budget 1972